ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entrepreneurs de travaux forestiers

Question écrite n° 44879

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les difficultes que rencontrent les scieurs et les proprietaires forestiers au regard de l'evolution du marche des bois d'industrie. En effet, les usines implantees en France produisent suffisamment de papier journal pour repondre a la consommation. Cependant, depuis le debut de l'annee 1996, les stocks de plaquettes et de papier augmentent de facon tellement consequente que plusieurs usines ont deja ete contraintes de limiter, voire d'arreter leur production. Paradoxalement, alors que la consommation francaise est en baisse et que le recyclage des papiers progresse, des importations massives de papier journal canadien ont ete enregistrees, destabilisant completement le marche. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin a cette tendance et pour assurer la protection de l'ensemble de cette filiere de production.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les difficultes rencontrees par les scieries et les proprietaires forestiers dans l'ecoulement de leur production de bois de trituration. Ainsi qu'il le souligne, il est indeniable que les industries de la pate et du papier, qui ont un caractere cyclique tres marque et subissent de plein fouet la concurrence internationale, sont conduites a repercuter aupres des scieurs et des entrepreneurs de travaux forestiers les contraintes auxquelles elles sont confrontees. En particulier, le handicap de competitivite de l'industrie francaise, lie notamment au reajustement des parites monetaires de 1992 a 1993, entraine de leur part des efforts pour reduire le cout du bois rendu usine. Celui-ci, en effet, represente une part importante des couts de revient sur laquelle des gains de competitivte peuvent etre obtenus a moyen terme, voire a court terme. De cette tres grande sensibilite a la conjoncture internationale, resulte, sans aucun doute, une fragilite accrue pour les scieurs et les proprietaires alors que les niveaux de rentabilite dans la filiere foret-bois restent insuffisants et ne paraissent pas, en l'absence d'elements nouveaux, de nature a attirer des capitaux. C'est notamment pour remedier a cette situation, qui ne nous permet pas de tirer pleinement parti des atouts de la foret francaise - notamment d'un potentiel en forte croissance - qu'une loi d'orientation agricole et forestiere est en cours d'elaboration. Elle aura pour objectif essentiel, outre la prise en compte de l'environnement, d'affirmer la necessaire competitivite de la filiere foret-bois dans le cadre d'une gestion durable des forets francaises, conformement a nos engagements internationaux. Les reflexions preparatoires a la loi ont montre combien cet imperatif etait partage par l'ensemble des professions concernees, qu'il s'agisse d'encourager une meilleure structuration de la foret, un regroupement de l'offre, ou de l'attribution prioritaire des aides aux projets les plus performants. En particulier, il a ete insiste sur la necessite de disposer d'un reseau d'exploitants et d'entrepreneurs de travaux forestiers stable, efficace et perenne. C'est pourquoi un renforcement de la qualification professionnelle de ces activites est envisage. S'il est premature de presenter ici l'ensemble des mesures preconisees, du moins est-il possible d'affirmer que la loi d'orientation agricole et forestiere est une occasion pour accroitre la competitivite encore insuffisante de notre filiere foret-bois. Le projet gouvernemental qui sera presente au Parlement dessinera donc - outre ses autres

aspects - les perspectives d'un developpement a long terme de cette filiere, afin qu'elle devienne plus competitive dans un marche desormais mondial.

Données clés

Auteur : M. Charroppin Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44879
Rubrique : Bois et forets
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5847
Réponse publiée le : 17 février 1997, page 795